

Addenda n° 2 – À LA SOLLICITATION 5000017739

Aux fins de la fourniture et de l'installation de toilettes préfabriquées

1. Exigences relatives à la garantie de soumission tel que cela est énoncé dans l'IT19 – 1(a) Appel pour un cautionnement de soumission pour les soumissions dont la valeur est plus grande que 100 000,00 \$. Une promesse de cautionner est-elle requise? Des cautionnements d'exécution et de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux sont-ils requis? Des cautionnements d'entretien sont-ils requis? Veuillez préciser.

Conformément à l'IT20, si une garantie de soumission est requise, une garantie de contrat sera également requise. Veuillez vous reporter à la section CG9 du document contractuel pour des renseignements concernant la garantie de contrat.

2. Dans le Formulaire d'offre et d'acceptation (OA), il est stipulé au point OA01, 2) (a) que l'exigence relative à la sécurité pour ce projet est « [X] Aucune exigence ». Le point 6 – Security (Sécurité) dans le document Contract Specifications (Dessins et modalités du contrat) stipule qu'aucune cote de sécurité n'est requise pour le projet. Le point 36 – Security Clearances (Cotes de sécurité) de l'annexe D du document Contract Specifications stipule qu'une cote de sécurité est requise. Veuillez préciser.

Une cote de sécurité n'est pas requise pour ce projet.

3. Conformément à l'IS11 : Liste des sous-traitants et fournisseurs de la section Instructions aux soumissionnaires, une liste des sous-traitants et des fournisseurs est requise. À l'annexe 2 : Liste des sous-traitants et des fournisseurs dans le Formulaire d'offre et d'acceptation (OA), il est stipulé que la liste des sous-traitants et des fournisseurs est « non applicable ». Veuillez préciser.

Pour cet appel d'offres en particulier, il n'est pas nécessaire que l'annexe 2 soit remplie.